Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260306-D08_01_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 05 mars 2026	Délibération N° 08-01-2026

Date de convocation : 20 février 2026

Date d'affichage : 06 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 17
Présents :12

Votants : 16

Objet :

Subvention OGEC 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mars le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence de Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Maire.

Etaient présents : Mme Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, M. Éric PROSPER, M. Pierre-Marie JOURDAN, M. Philippe KERZERHO, M. Elie THOUMELIN, M. Philippe DELHAYE, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme LOUESDON Laetitia, Mme Annie PINARD, Mme Delphine SOSON, M. Olivier LE LAMER, Mme Elisabeth SECHET.

Absents excusés : Mme Karine LE GLAUNEC ayant donné pouvoir à Mme Elisabeth SECHET, Mme Anne-Sophie LE PEN ayant donné pouvoir à Mme Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Mme Laurence LEPINE ayant donné pouvoir à M. Philippe KERZERHO, M. Hadrien REYRE ayant donné pouvoir à M. Philippe DELHAYE, M. Jean-Marie MONDOT.

Mme Elisabeth SECHET est désigné secrétaire de séance

Comme chaque année, la commune doit verser à l'OGEC Notre-Dame des Fleurs une subvention correspondant au coût supporté par l'école publique au cours de l'exercice précédent. Le montant est donc déterminé à partir du coût annuel d'un élève (maternelle et élémentaire) scolarisé à l'école publique de l'Océan.
Au titre de l'année 2026, la subvention de fonctionnement à verser à l'OGEC de l'Ecole Notre-Dame des Fleurs s'élève à la somme de 56 084.86 €, calculée selon les modalités suivantes :

Enfants	Coût par enfant	Nbre d'enfants au 01/01/2026	Montant de la subvention
Ecole Maternelle	1 041.62 €	29 élèves	30 206.98 €
Ecole Elémentaire	410.76 €	63 élèves	25 877.88 €
TOTAL		92 élèves	56 084.86 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le montant de la subvention de fonctionnement à verser à l'OGEC de l'école Notre Dame des Fleurs pour 2026.

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 06 mars 2026,

Le Maire,
Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF

MAIRIE DE PLOUHARNEL 56340 (MORBIHAN)